

Conseil de quartier Auteuil Nord

Séance du 23 mars 2017

Mme BOILLOT accueille les participants à ce premier Conseil de quartier Auteuil Nord de l'année 2017, qui porte sur la participation citoyenne et dont l'ordre du jour est assez long.

Dans un premier temps, Mme BOILLOT propose aux membres du Conseil de quartier de voter le budget 2017 du Conseil de quartier et de valider les activités financées par ce budget, notamment la chasse aux œufs du 19 avril 2017, dans le parc Sainte-Périne, qui coûte 1.500 euros et à laquelle participent chaque année 400 à 600 enfants.

Le Conseil de quartier approuve à l'unanimité l'organisation de la chasse aux œufs dans le parc Sainte-Périne, le 19 avril 2017.

Mme BOILLOT informe les Conseillers de quartier qu'une ferme pédagogique de 100 m² va être créée sur la place Jean-Lorrain, le dimanche 4 juin 2017. Il y aura un âne, une vache, un veau, des poules, etc.

Mme BOILLOT indique que ce concept, qui a été expérimenté dans d'autres arrondissements de Paris, a rencontré un vif succès. C'est pourquoi elle suggère d'installer une ferme pédagogique à Auteuil Nord, malgré son coût relativement élevé : 3.571,17 euros TTC.

Le prestataire retenu pour l'installation de la ferme serait La Ferme de Tiligolo, qui a l'habitude de collaborer avec des institutions.

Mme BOILLOT explique qu'à ce jour, aucune autre animation n'étant prévue, il resterait 2.379 euros pour organiser un événement (ex. : brocante, braderie, troc, etc.) au cours du second semestre 2017.

La mairie du 16^e annonce les événements se déroulant dans l'arrondissement en ayant recours aux multiples canaux de communication traditionnels (réseaux sociaux, journal du Maire, panneaux d'affichage, site Internet de la Mairie, etc.), mais aussi en allant au contact direct de la population, par exemple en distribuant des tracts sur les marchés, afin d'accroître leur visibilité.

Mme BOILLOT précise que les crèches, écoles et centres aérés seront prévenus de l'installation de la ferme pédagogique et que des projets pédagogiques peuvent être menés.

Le Conseil de quartier approuve à l'unanimité la création de la ferme pédagogique le 4 juin 2017, sur la place Jean-Lorrain.

Mme BOILLOT informe les Conseillers de quartier qu'il reste 16.961 euros sur le budget d'investissement. Mme BOILLOT suggère aux Conseillers de quartier d'allouer cette somme à la réalisation de projets proposés par les citoyens dans le cadre du budget participatif, mais non retenus par la Ville de Paris.

Avant de donner la parole à Caroline MATIAS pour la présentation du budget participatif 2014-2020, d'un montant de 500 millions d'euros pour tout Paris, Mme BOILLOT regrette que dans le 16^e arrondissement, les citoyens n'aient pas le réflexe de proposer des projets pouvant être financés par le budget participatif alors que les contribuables du 16^e arrondissement paient 20 % des recettes fiscales de la Ville.

Mme MATIAS explique que le budget participatif permet aux Parisiens de proposer des projets d'investissement à la Ville de Paris tels que l'aménagement d'un square, la plantation d'un arbre, la réfection d'un carrefour, etc.

Elle rappelle que les projets ont été déposés entre le 24 janvier et le 21 février 2017, et que les services de la Ville sont en train d'étudier leur recevabilité. Elle dit que les services techniques de la Ville étudieront ensuite les projets plus en détail, puis qu'une commission technique d'arrondissement se réunira fin juin en vue d'établir une liste de projets qui sera soumise au vote en septembre 2017. Mme MATIAS se réjouit que, contrairement aux années précédentes, en 2017, le Conseil de quartier Auteuil Nord ait déposé une trentaine de projets. Même s'ils ne seront pas tous retenus, il est possible d'envisager la concrétisation de certains d'entre eux. Sur l'ensemble du 16^e arrondissement, le budget participatif s'élève à plus de 3 millions d'euros.

Mme BOILLOT liste certains projets proposés par les habitants du 16^e arrondissement, dont certains avaient été mentionnés lors de précédents Conseils de quartier, comme l'installation de sanisettes à l'entrée sud du parc Sainte-Périne.

Quelqu'un lui fait remarquer qu'il y en a déjà une, à hauteur du 110, rue Chardon-Lagache.

Mme BOILLOT l'ignorait alors qu'elle fréquente régulièrement le parc.

Mme BOILLOT informe les Conseillers de quartier que certains projets proposés par les habitants du 16^e arrondissement n'ont pas été jugés recevables, comme l'installation de la vidéosurveillance sur la petite ceinture.

Mme BOILLOT rappelle que pour être recevable, un projet doit respecter les critères suivants :

- Être déposé par un Parisien (particulier ou collectif) ;
- Satisfaire un motif d'intérêt général ;
- Entrer dans le champ de compétences de la Ville ou du Département ou de la RATP ;
- Représenter une dépense d'investissement sans générer des dépenses de fonctionnement trop importantes.

Mme BOILLOT précise aux Conseillers de quartier qu'elle siègera au sein de la commission technique d'arrondissement de juin 2017 pour défendre les propositions présentées pour le quartier Auteuil Nord, dont la plantation d'arbres sur le trottoir élargi de la rue du Docteur Blanche.

Mme BOILLOT pense que ce projet présenté par un particulier, même s'il a été jugé recevable, sera difficilement réalisable, car il est compliqué de planter de nouveaux arbres dans les rues de Paris.

Mme BOILLOT annonce un autre projet qui a été jugé recevable : la réduction de la circulation dans la rue d'Auteuil. Les équipes techniques doivent désormais déterminer sa faisabilité.

Elle liste ensuite des projets concernant le Conseil de quartier Auteuil Sud, tels que :

- L'installation d'un kiosque à fête dans le parc Sainte-Périne ;
- La rénovation et l'agrandissement de l'aire de jeux du parc Sainte-Périne ;
- L'installation de toilettes publiques dans le parc Sainte-Périne ;
- La végétalisation du mur de l'usine des eaux afin d'embellir l'avenue dans laquelle est située cette usine ;
- La couverture du mur de l'usine des eaux par des photographies exposées dans cette usine afin d'embellir l'avenue dans laquelle est située cette usine ;
- La création d'un nouveau parcours sportif et d'agrès dans le Bois de Boulogne.

Mme GODIN fait remarquer qu'au milieu du champ de courses, près de la piscine d'Auteuil, il y a un très beau parc peu fréquenté.

Mme COLIN, présidente de l'Office du Mouvement Sportif (OMS) du 16^e, reconnaît que les pelouses d'Auteuil ne sont pas très connues des habitants. C'est pourquoi l'OMS organise de plus en plus d'événements (ex. : les 10 km de l'Hexagone) pour accroître la notoriété de cet équipement.

Quelqu'un rappelle qu'à l'époque où un collectif de riverains se battait contre la destruction du stade Hébert, la Mairie de Paris avait promis la création d'un accès à l'hippodrome situé à mi-chemin entre l'accès sud et l'accès nord, au niveau de la rue Raffet. Or cet accès n'a jamais été créé. Cette personne suggère donc de renouveler cette demande.

Mme BOILLOT promet à cette personne que ce sujet sera de nouveau abordé avant la fin du Conseil de quartier.

Isabelle de BARBEYRAC-HOYAUX pense que créer un accès au niveau de la rue Raffet sera compliqué, car le seul accès existant est réservé aux pompiers. En revanche, il serait possible, selon elle, de rénover l'accès au niveau de la Porte de Passy.

Mme BOILLOT est d'accord pour demander au Conseil de Paris la création d'une nouvelle entrée centrale.

Quelqu'un suggère d'améliorer la signalétique existante.

Une personne rappelle qu'il est impossible d'accéder aux pelouses d'Auteuil lorsqu'il y a des courses hippiques.

Mme BOILLOT énonce d'autres projets proposés dans le cadre du budget participatif :

- La piétonisation du tronçon de la rue des Bauches situé entre les deux écoles. Mme BOILLOT pense que ce projet n'est pas réalisable d'un point de vue technique ;
- La restauration du Moulin de Longchamp.

Quelqu'un souhaite avoir la confirmation que le Moulin de Longchamp appartient à la Mairie de Paris et non à l'hippodrome.

Mme BOILLOT lui répond que les services techniques de la Mairie de Paris sont en train de vérifier les titres de propriété dudit moulin. S'il appartient à la Ville de Paris, il pourra sans doute être rénové. En revanche, si c'est un monument national, c'est l'État qui décidera ou non de sa rénovation.

Selon l'interlocuteur précédent, il aurait fallu imposer à France Galop la rénovation du moulin.

Mme BOILLOT en convient, puis reprend l'énumération des projets proposés dans le cadre du budget participatif, en évoquant la réalisation d'une sculpture œuvre d'art, par un jeune artiste, devant Le Castel Béranger, dans la rue Jean de la Fontaine, afin de redynamiser le quartier Auteuil Nord et retrouver ainsi le formidable souffle artistique et architectural qui existait dans le 16^e arrondissement aux XIX^e et XX^e siècles et qui s'est hélas ! un peu estompé dans un passé récent.

Françoise BAIGTS-SEROG précise que cette œuvre serait en dur et ne nécessiterait aucun entretien. Pour désigner l'artiste qui serait retenu pour réaliser cette sculpture, cette personne suggère de réunir un jury composé de riverains habitant près du Castel Béranger et de conservateurs de musée. Elle propose de renouveler l'opération tous les ans. Ainsi, devant chaque bâtiment du 16^e arrondissement à l'architecture emblématique serait installée une œuvre d'art. Cette personne pense

que des équipes de télévision viendront filmer ces réalisations et diffuseront les images dans des reportages télévisuels grand public, mettant ainsi un terme au cliché selon lequel il n'y a que de riches conservateurs dans le 16^e arrondissement.

De plus, grâce à ces œuvres d'art, le 16^e arrondissement deviendrait un quartier incontournable pour les touristes, ce qui permettrait d'accroître la fréquence de rotation des équipes de nettoyage municipales.

Mme BAIGTS-SEROG est ouverte à toute proposition pouvant enrichir et améliorer ce projet.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX qui trouve ce projet formidable suggère de solliciter en priorité les artistes du 16^e arrondissement, souvent méconnus, pour réaliser ladite œuvre d'art.

Mme BAIGTS-SEROG a recherché, en vain, des artistes dans le 16^e arrondissement pour les associer au projet. Elle serait ravie qu'on l'aide à contacter des artistes résidant dans l'arrondissement.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX explique que la Mairie du 16^e arrondissement organise régulièrement des événements culturels (ex. : portes ouvertes des appartements d'artiste, forum des métiers d'art, etc.) grâce auxquels elle rencontre les artistes locaux. Le 16^e dispose donc d'une base de données regroupant les artistes locaux qu'elle peut fournir aux organisateurs du projet. Ainsi, même si l'artiste retenu ne sera pas nécessairement un habitant du 16^e arrondissement, au moins les artistes locaux auront été sollicités.

Mme BOILLOT déclare qu'elle n'a pas le temps d'énoncer les 30 projets proposés dans le cadre du budget participatif. À l'issue de la réunion du Conseil de quartier, elle enverra le tableau regroupant lesdits projets aux Conseillers de quartier, qui pourront lui adresser leurs remarques par courriel.

Mme BOILLOT souligne que Mme BAIGTS-SEROG a rédigé un brillant article sur Le Castel Béranger, dans la dernière *Lettre des quartiers*, dans lequel elle propose d'organiser une visite de l'immeuble au mois de juin. Selon Mme BOILLOT, c'est une excellente initiative. Elle suggère d'ailleurs aux autres Conseillers de quartier de publier, eux aussi, des articles dans cette *Lettre des quartiers* afin de faire part de projets, de lieux ou d'événements auxquels ils tiennent particulièrement et qui sont peut-être méconnus des autres riverains.

Mme BOILLOT rappelle que la *Lettre des quartiers* est un véritable lieu d'échange entre administrés et élus, qui a vocation à recueillir aussi bien les informations dont veulent faire part les riverains que celles émanant des élus de l'arrondissement. Mme BOILLOT propose qu'à l'avenir, cette *Lettre* soit étoffée et publiée plus fréquemment.

Mme BOILLOT ajoute que Mme GODIN, Mme BAIGTS-SEROG et M. DOUADY ont le profil pour intégrer la Commission Animation et organiser des événements, car ils connaissent très bien le quartier. Mme BOILLOT veut que le Conseil de quartier Auteuil Nord prouve aux autres arrondissements, qui parfois déplorent le manque d'initiatives citoyennes dans le 16^e arrondissement, qu'il existe une vie de quartier dans cet arrondissement.

M. LIONEL-MARIE, représentant du 16^e arrondissement au Conseil des Générations Futures créé par la Mairie de Paris en mars 2016, fait une présentation sur les missions, la composition et le fonctionnement de ce Conseil.

Il explique que le Conseil des Générations Futures est un Conseil Économique, Social et Environnemental local présidé par Cynthia FLEURY, psychologue et psychanalyste, et Patrick DOUTRELIGNE, président de l'ADOMA.

Ce Conseil des Générations Futures, qui a son pendant dans d'autres villes françaises, est composé de 164 membres, répartis en 7 collèges :

- Le collège des salariés, constitué de représentants d'organisations syndicales ;
- Le collège des entreprises, composé de chefs d'entreprise ;
- Le collège des services publics, constitué de la RATP, de La Poste, etc. ;
- Le collège des associations (Fondation Abbé Pierre, Paris Nature, etc.) ;
- Le collège des personnalités qualifiées désignées par la Mairie de Paris (architectes, historiens, etc.) ;
- Le collège de la démocratie locale ;
- Le collège des Parisiens tirés au sort.

Les membres, bénévoles, sont nommés par la Mairie de Paris pour 3 ans ; ils ne sont pas élus. Ils se réunissent en séance plénière deux fois par an à la Mairie de Paris. Les réunions des collèges et des trois commissions thématiques sont plus fréquentes (environ une fois par mois).

Le Conseil des Générations Futures peut être saisi par :

- La Mairie de Paris ;
- Les groupes politiques siégeant au Conseil de Paris ;
- Les différentes commissions du Conseil des Générations Futures ;
- Le médiateur de la Mairie de Paris ;
- Les habitants, sous réserve d'avoir lancé une pétition signée par au moins 5 000 personnes.

Les différents collèges du CGF travaillent sur les diverses saisines et rendent un rapport examiné postérieurement par la Mairie.

Le collège de la démocratie locale est composé de vingt représentants d'arrondissement (un par arrondissement), d'un représentant du Conseil Parisien de la Jeunesse ainsi que des représentants issus des Conseils Citoyens de certains arrondissements. Deux vice-présidentes président ce collège. Issues des 9^e et 15^e arrondissements, elles siègent au bureau du CGF.

Le collège de la démocratie locale se réunit chaque deuxième mardi du mois et est très actif. Il a décidé de contacter le Conseil de Développement de Lyon pour s'en inspirer.

Le collège de la démocratie locale travaille notamment au sein de trois commissions thématiques :

- La Commission Jeunesse ;
- La Commission Vivre Ensemble ;
- La Commission Économie du Partage.

Les membres du collège de la démocratie locale se font aider par des agences de communication, des consultants et des étudiants pour définir le cadre de leur réflexion.

M. LIONEL-MARIE indique que 30 % des Parisiens ont entre 11 et 30 ans, d'où l'importance de la Commission Jeunesse qui vise à rendre les jeunes autonomes grâce à l'insertion sociale et professionnelle. Il précise que cette commission s'appuie sur le programme parisien favorisant l'autonomie des jeunes grâce à 145 mesures mises en œuvre dans la mandature actuelle.

M. LIONEL-MARIE parle ensuite de la Commission Vivre Ensemble dont les objectifs sont :

- Le partage et la transmission du savoir entre les générations ;
- La lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
- La création de lieux de rencontre et d'échange.

Puis M. LIONEL-MARIE présente la Commission Économie du Partage qui œuvre sur les sujets ayant trait à l'économie collaborative, à la mutualisation de services, à l'échange de biens, etc.

M. LIONEL-MARIE a hâte de voir comment les idées émises au cours de l'année écoulée vont pouvoir se concrétiser.

Il précise que pour faire davantage connaître le Conseil des Générations Futures, en plus de la parution de l'interview des vice-présidents dans le magazine *À Paris*, une enquête va être menée auprès des Parisiens pour leur expliquer ce qu'est le CGF et quels sont ses objectifs. Par ailleurs, un site Internet dédié au CGF, une charte graphique et un logo sont en cours de création.

Pour conclure son intervention, M. LIONEL-MARIE annonce aux Conseillers de quartier la parution du premier rapport du CGF au mois de juin 2017.

Mme BAIGT-SEROG, qui n'a pas bien compris à quoi servait le CGF, demande quels objectifs ont été atteints dans les autres villes dotées d'un tel Conseil.

Mme BAIGT-SEROG souhaiterait connaître le coût de fonctionnement du CGF.

M. LIONEL-MARIE lui répond que le budget du CGF s'élève à 50.000 euros. Selon M. LIONEL-MARIE, ce budget modeste oblige les membres du CGF à s'appuyer sur le travail des étudiants et des services internes de la Mairie de Paris pour réaliser des enquêtes, etc.

Mme BOILLOT demande à M. LIONEL-MARIE d'énoncer au moins un sujet sur lequel son collègue a réfléchi.

M. LIONEL-MARIE répond que, pour l'instant, aucun sujet précis n'a été abordé ; les membres du collège de la démocratie locale se sont surtout concentrés sur l'amélioration du fonctionnement de l'instance (création d'un logo et d'une charte, etc.) et ont fait part de leurs nombreuses idées en matière d'économie du partage, etc. Il précise que c'est dans le rapport qui paraîtra en juin 2017 que seront dévoilées les pistes de travail.

Mme BOILLOT tient à ce que les Conseillers de quartier remercient M. LIONEL-MARIE de siéger au CGF, car elle estime que c'est une mission délicate qui peut parfois exaspérer les membres du CGF, les séances étant plus dédiées à du brainstorming qu'à l'élaboration de projets concrets.

M. LIONEL-MARIE précise qu'il n'y a pas de limite d'âge pour siéger au CGF et déplore le manque de jeunes représentants.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX demande si elle pourra recevoir le rapport du CGF qui paraîtra en juin 2017. Par ailleurs, elle souhaite savoir si ce sont des agences de communication parisiennes qui viennent en support du CGF, si les écoles de commerce parisiennes ont été contactées pour participer à la réflexion portant sur l'élaboration de l'identité visuelle du CGF, et si l'aspect numérique a été pris en compte.

M. LIONEL-MARIE lui répond que Supélec est partenaire du CGF et qu'à ce jour, l'institut devant conduire l'enquête n'a pas été sélectionné.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX lui fait observer que le CGF peut être force de propositions pour solliciter les Parisiens.

M. LIONEL-MARIE confirme que son collègue est force de propositions et qu'il a formulé un certain nombre de recommandations relatives à l'enquête qui doit être représentative des différentes catégories de population, des divers arrondissements, etc.

M. LIONEL-MARIE trouve intéressant de siéger aux commissions et collèges, et d'essayer de concrétiser les nombreuses idées qui en émanent.

M. LIONEL-MARIE promet qu'il reviendra présenter les avancées du CGF.

Une dame demande à qui sera diffusé le rapport du CGF.

M. LIONEL-MARIE l'ignore, même s'il fera en sorte qu'il soit accessible à tous les Parisiens. Il invite d'ailleurs les Conseillers de quartier à consulter la page dédiée au Conseil des Générations Futures qui figure sur le site Internet de la Ville de Paris.

M. DOUADY propose à M. LIONEL-MARIE de rédiger un article dans le journal qu'il publie.

Mme BOILLOT remercie M. LIONEL-MARIE, puis passe la parole à Mme DESMOULINS pour qu'elle présente « Lulu dans ma rue », une organisation à mi-chemin entre une entreprise et une association qui sera présente dans le 16^e arrondissement à compter du lundi 27 mars 2017.

Mme DESMOULINS apprend aux Conseillers de quartier que le projet social de « Lulu dans ma rue » est porté par une association adossée à une entreprise solidaire.

Elle indique que « Lulu dans ma rue » a été fondée par M. Charles-Edouard VINCENT, qui a travaillé dans le secteur privé pendant 10 ans et qui un jour a rencontré M. Martin HIRSCH, qui était alors président d'Emmaüs, qui lui a donné envie de créer un chantier d'insertion dans le 19^e arrondissement : Emmaüs Défi. Ce chantier d'insertion vient en aide aux personnes en grande difficulté en leur proposant un emploi et en les accompagnant sur le plan social, du logement et de la santé. M. Charles-Edouard VINCENT a dirigé Emmaüs Défi pendant 10 ans, ce qui lui a permis de s'apercevoir que seules 30 % des personnes, à leur sortie du chantier d'insertion, trouvaient un poste dans une entreprise classique. Il s'est aussi rendu compte qu'il fallait rendre les quartiers plus inclusifs. C'est ainsi qu'est née l'idée de la création d'une conciergerie de quartier.

Mme DESMOULINS dit qu'en avril 2015, un ancien kiosque à journaux a été transformé en conciergerie à Saint-Paul, dans le 4^e arrondissement. La mission de cette conciergerie est de recenser les diverses compétences des habitants du quartier en bricolage, ménage, informatique, etc. et de les mettre en relation avec les riverains qui ont besoin d'aide ponctuelle.

Mme DESMOULINS explique que l'objectif de la conciergerie est double :

- Créer de l'activité à l'échelle locale pour permettre à des personnes d'avoir un complément de revenu ;
- Remettre de l'humain dans le quotidien et favoriser les échanges entre voisins.

À ce jour, il existe 130 « Lulu » aux profils très divers (étudiants, salariés, retraités, personnes en précarité économique, etc.).

Mme DESMOULINS ajoute qu'une convention, signée avec la Ville de Paris, autorise « Lulu dans ma rue » à ouvrir cinq nouveaux kiosques dans Paris :

- Un dans le 14^e arrondissement ;
- Un dans le 15^e arrondissement ;
- Un dans le 17^e arrondissement ;
- Un dans le 18^e arrondissement ;
- Un dans le 20^e arrondissement.

Mme DESMOULINS déplore que la Mairie de Paris n'ait pas retenu l'ouverture d'un kiosque dans le 16^e arrondissement. Néanmoins, une solution alternative a été trouvée : un corner de « Lulu dans ma rue » va être ouvert le lundi 27 mars 2017 dans la galerie marchande du Carrefour d'Auteuil.

Mme DESMOULINS informe les Conseillers de quartier que « Lulu dans ma rue » travaille d'ores et déjà avec des associations du 16^e arrondissement qui la renseignent sur les personnes qui ont besoin d'un complément de revenu et qui ont envie d'aider leurs voisins.

Mme DESMOULINS précise que les prestations sont facturées entre 5 € et 20 € la demi-heure, et sont pour la plupart déductibles fiscalement, car ce sont des services à la personne.

Mme DESMOULINS encourage les Conseillers de quartier à lui faire part de leurs suggestions pour contacter des personnes potentiellement intéressées pour devenir des « Lulu » ; pour accroître la notoriété de « Lulu dans ma rue », etc.

Mme BOILLOT précise que « Lulu dans ma rue » se porte garante des « Lulu » envoyés chez les habitants.

Mme DESMOULINS indique qu'avant d'être recrutés, les « Lulu » passent plusieurs entretiens. Leurs références et compétences sont vérifiées. De plus, lors de leurs premières prestations, ils interviennent en binôme avec un « Lulu » senior. Enfin, pour s'assurer de la qualité des services rendus, un employé de « Lulu dans ma rue » contacte tous les nouveaux clients ainsi que les clients ayant fait appel à de nouveaux « Lulu » pour savoir s'ils sont satisfaits de la prestation. Bien entendu, tous les « Lulu » sont déclarés : ils ont le statut de micro-entrepreneur.

Mme DESMOULINS ajoute que les « Lulu » bénéficient de formations internes pour élargir leurs domaines de compétences, qu'ils peuvent ensuite valoriser dans le cadre de leur recherche d'emploi, car Mme DESMOULINS est bien consciente du fait que travailler pour « Lulu dans ma rue » n'est pas un emploi pérenne.

Mme BOILLOT remercie Mme DESMOULINS d'avoir présenté « Lulu dans ma rue », qui est une très belle initiative soutenue par la Mairie du 16^e arrondissement.

Mme DESMOULINS invite tous les membres du Conseil de quartier à l'inauguration du corner de « Lulu dans ma rue », dans le 16^e arrondissement.

Mme BOILLOT informe les Conseillers de quartier que la Mairie du 16^e tente d'obtenir un emplacement pour « Lulu dans ma rue » sur le marché Point du Jour. Elle pense que les « Lulu » seraient très utiles pour les personnes âgées isolées qui rencontrent des difficultés pour bricoler, nettoyer leur appartement, etc. Mme BOILLOT espère que des personnes vont postuler pour être « Lulu » dans le 16^e arrondissement, car certaines ont besoin de ce complément de revenu et/ou de réintégrer le monde du travail.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX remercie, de la part des commerçants non sédentaires, la Mairie du 16^e arrondissement d'avoir demandé au concessionnaire de changer le transformateur électrique situé sur le marché Gros.

Elle déplore la présence de jeunes qui font du bruit dans le square Rodin, au-delà des heures d'ouverture.

Elle signale qu'un problème d'éclairage dans les rues du Ranelagh, Léon Bonnat et Ribera a engendré des agressions fin février.

Elle relate enfin les agressions dont sont victimes les enfants à la sortie des écoles.

Mme BOILLOT connaît les problèmes soulevés par Mme de BARBEYRAC-HOYAUX et assure que la Mairie d'arrondissement a conscience de leur gravité.

Elle dit que le commissariat ainsi que les personnels du service municipal Parcs et Jardins sont fortement mobilisés pour empêcher les jeunes de fréquenter le square Rodin au-delà des horaires

d'ouverture au public, mais révèle que la tâche est ardue, car il est très facile d'enjamber les clôtures du square, car elles sont très basses. De plus, à l'arrivée des forces de l'ordre, les jeunes se cachent. Concernant les problèmes d'éclairage, Mme BOILLOT informe les Conseillers de quartier que le concessionnaire national de l'éclairage public a été saisi. Il devrait prochainement apporter des solutions aux problèmes d'éclairage constatés dans les rues citées par Mme de BARBEYRAC-HOYAUX

Quant au racket des enfants à la sortie des écoles, Mme BOILLOT déplore que des personnes extérieures à l'arrondissement viennent agresser les enfants du 16^e arrondissement.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX déclare que les enfants sont suivis, lorsqu'ils rentrent de l'école, par des personnes qui non seulement les rackettent, mais qui en plus pénètrent dans les halls d'immeuble où vivent les enfants et leurs familles. C'est pourquoi les associations de parents d'élèves ont demandé aux parents de dire à leurs enfants de faire très attention lorsqu'ils rentraient chez eux et de vérifier que personne n'était derrière eux lorsqu'ils composaient le digicode ou bien ouvraient la porte d'entrée.

Mme BOILLOT demande à Mme de BARBEYRAC-HOYAUX si elle peut lui communiquer la liste exhaustive des établissements devant lesquels ont eu lieu des agressions.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX va fournir à Mme BOILLOT une copie des témoignages de parents parus dans le groupe « Mums in the 16 ».

Mme BOILLOT annonce que le commissariat du 16^e arrondissement va être mobilisé pour mettre fin au racket des enfants.

M. DOUADY se plaint du vol de courrier : au cours des trois mois précédents, au moins 12 chèques qu'il a postés ont été volés, ce qui lui porte préjudice puisqu'ensuite ses débiteurs lui réclament des pénalités dues aux retards de paiement.

Mme BOILLOT voudrait savoir à quel moment le courrier est volé : lorsqu'il est déposé dans les boîtes aux lettres publiques ? Lorsqu'il arrive au centre de tri ?

M.DOUADY l'ignore. Il a déposé plainte au commissariat, a envoyé un courrier recommandé au directeur du centre de tri et en a parlé au Maire d'arrondissement. Il souhaiterait que toutes les personnes victimes de vol de courrier en fassent autant pour démontrer au directeur du centre de tri, qui a contacté M.DOUADY et lui a dit que la perte de courrier était anecdotique, que le vol de courrier est fréquent.

Mme BOILLOT demande si les chèques volés sont débités.

Le monsieur l'ignore, puisque les chèques peuvent être encaissés pendant un an.

Quelqu'un lui suggère de régler ses factures par prélèvement automatique.

M.DOUADY trouve cette proposition inadmissible, car le courrier n'a pas à être volé ; le travail de La Poste est de l'acheminer à destination.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX confirme les dires de M. DOUADY qui se fait voler son courrier, car elle a subi le même sort. Elle a porté plainte et a fait une recherche à la Banque de France pour savoir où étaient passés les chèques volés. Ces derniers ont été retrouvés. Les noms des bénéficiaires

avaient été modifiés. D'après les investigations de Mme de BARBEYRAC-HOYAUX, les coupables figurent parmi les membres du personnel de La Poste.

Mme de BARBEYRAC-HOYAUX explique qu'il est très difficile de se faire rembourser les chèques volés par la banque. À ce jour, des chèques volés en 2005 ne lui ont toujours pas été remboursés.

Mme MATIAS explique que le conteneur orange installé à la sortie de la petite ceinture, au niveau du Jardin du Ranelagh, est la base de vie d'un futur lieu d'accueil qui sera animé pendant 3 ans par le collectif « la Traverse » qui mène des chantiers participatifs. Ce collectif interrogera les habitants sur leurs souhaits quant au devenir et à l'animation de la petite ceinture. Elle espère que le Conseil de quartier lui fournira des idées d'animation.

Mme BOILLOT précise que la portion de la petite ceinture située dans le 16^e arrondissement n'accueillera pas d'activités commerciales. La préservation de la biodiversité a été privilégiée par la Mairie d'arrondissement.

Mme MATIAS informe les Conseillers de quartier qu'une journée portes ouvertes sera organisée par le collectif les 1^{er} et 2 avril.

Mme BOILLOT lève la séance.